

BAREME D'HONORAIRES TTC MAXIMUM

Barème de transaction immobilière ancien et traditionnel. Applicable à compter du 1er Mars 2024.

Il est précisé que les honoraires seront à la charge des parties désignées au mandat.

HONORAIRES TTC	· Prix Net Vendeur
Forfait 5 000 €	· Jusqu'à 50 000 €
Forfait 7 000 €	· de 50 001 € à 100 000 €
7 %	· de 100 001 € à 400 000 €
6.5 %	· de 400 001 € à 700 000 €
6 %	· de 700 001 € à 1 000 000 €
5.5 %	• au delà de 1 000 001 €

La dérogation à ce barème ne peut se faire qu'à titre exceptionnel et uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.



BAREME D'HONORAIRES TRANSACTION PROFESSIONNELS

Barème de transaction de fonds de commerces, de locaux commerciaux et de droit au bail. Applicable à compter du 1er Janvier 2024. Il est précisé que les honoraires seront à la charge des parties désignées au mandat.



^{*} les honoraires sont exprimés Hors Taxe et sont majorés de la TVA selon le taux en vigueur.

BAREME D'HONORAIRES LOCATION PROFESSIONNELS

Baux professionnels et commerciaux



La dérogation à ce barème ne peut se faire qu'à titre exceptionnel et uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché et aux caractéristiques du bien, de l'activité commerciale ou du droit au bail proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.

DECLIC IMMO 34 | SAS DECLIC IMMO 34 | 481 Rue Hélène Boucher 34130 MAUGUIO RCS 901 603 787 Montpellier | Licencié indépendant non habilité à recevoir des fonds Carte Pro CPI 3402 2021 000 000 070 délivrée le 03/09/2021 par la CCI de l'HERAULT



BAREME D'HONORAIRES DE LOCATION

Barème de location pour logement meublé et non meublé.

Applicable à compter du 1er Mars 2024.

Honoraires bailleur

7 % TTC du loyer annuel HC

7 % TTC du loyer annuel HC

dans le respect des plafonds de la loi ALUR *

- · Répartis comme suit pour le bailleur :
 - Constitution du dossier, communication, rédaction du bail : 5 % TTC
 - État des lieux d'entrée : 2 % TTC
- Plafond loi ALUR pour les locataires :
 - Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 € TTC/m²
 - État des lieux d'entrée : 3 € TTC/m²
- · Honoraires de réalisation d'états de lieux de sortie à la charge du bailleur dans le cadre d'un mandat de location : 3 € TTC/m² maximum

BAREME D'HONORAIRES DE GESTION



DECLIC IMMO 34 | SAS DECLIC IMMO 34 | 481 Rue Hélène Boucher 34130 MAUGUIO RCS 901 603 787 Montpellier | Licencié indépendant non habilité à recevoir des fonds Carte Pro CPI 3402 2021 000 000 070 délivrée le 03/09/2021 par la CCI de l'HERAULT